



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

miel

Question écrite n° 72757

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la détérioration de ruches par les insecticides systémiques Gaucho et Regent-TS. En effet, la Commission européenne doit prochainement réexaminer les critères d'évaluation de deux substances actives, fipronil et imidaclopride, pour décider de leur inscription ou non sur la liste des produits autorisés, selon la directive européenne 91/414/CEE. Cependant, chaque État membre est libre de choisir ou non le maintien de l'autorisation de ces substances sur son territoire. Il souhaiterait donc savoir quelle sera la position du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

La suspension de la mise sur le marché de la spécialité Gaucho pour le traitement des semences de maïs est effective depuis le 25 mai 2004. De même, l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de fipronil a été confirmée par l'arrêté ministériel du 19 avril 2005. Ces décisions ont été prises sur la base de l'article L. 110-1 du code de l'environnement relatif au principe de précaution. En 2004, dans le cadre de l'évaluation scientifique des substances actives phytosanitaires au niveau communautaire, les autorités françaises ont proposé de ne pas inclure le fipronil sur la liste des substances actives phytosanitaires autorisées compte tenu de préoccupations majeures pour l'environnement, les espèces sauvages (organismes aquatiques, oiseaux et mammifères sauvages) et plus spécifiquement l'entomofaune. L'autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) est en train d'évaluer le dossier du fipronil et devrait rendre son avis à la Commission européenne pour le début de l'année 2006. L'imidaclopride, substance active du Gaucho, est également en cours de réévaluation au niveau communautaire. L'Etat membre rapporteur, l'Allemagne, a rendu en juin ses conclusions à l'AESA. L'avis de l'Agence européenne pourrait être disponible à la fin de l'année 2006. Au niveau français, l'enquête prospective multifactorielle animée par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, et mise en oeuvre par les services régionaux de la protection des végétaux et les directions départementales des services vétérinaires touche à sa fin. Ses résultats sont attendus pour la fin de l'année 2005.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72757

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8291

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10513